

République française
SAINT CERNIN
Département du Cantal

Séance du mercredi 27 mai 2020

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 19/05/2020

Présents : 15

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance :

Stephanie GAILLARD

*L'an deux mille vingt et le vingt-sept mai l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,*

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Eric BOUSQUET, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA

Représentés:

Absents:

Objet: Fixation du nombre d'adjoints - 2020_017

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de l'article 1 122-1 du code des communes fixant les règles du nombre d'adjoints susceptibles d'être nommés, sachant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Conformément à ces dispositions, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à déterminer le nombre d'adjoints à élire dans la limite de quatre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et procédé à un vote décide que le nombre d'adjoint est fixé à 3 (trois).

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 04 JUIN 2020
et publication ou notification du 16 JUIN 2020

Le Maire,
A. DUJOLS



PREFECTURE DU CANTAL
04 JUIN 2020
BUREAU DU COURRIER